



SAS A.E.F.
30 rue René Mistral
83830 Figanières
04 94 70 88 87

<https://autoecole-figanieres.fr/>

n° agrément : E1708300230
n° siret : 83422108700010
n° de déclaration d'activité : 93830610283
n° TVA intracom : FR29 834 221 087

QUA-1.2
LES ENJEUX DE LA
FORMATION

MAJ : juin 2026

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

Objectif de la formation

Ce document présente les objectifs de la formation au permis de conduire, son déroulement ainsi que les principales modalités des épreuves du permis de conduire.

L'objectif de la formation est de vous permettre d'acquérir les connaissances, les compétences et les comportements nécessaires pour conduire en sécurité et de manière autonome.

Obtenir le permis de conduire ne consiste pas uniquement à réussir un examen. La formation prépare le futur conducteur à partager la route avec les autres usagers et à adopter une conduite responsable.

Déroulement de la formation

Votre formation se déroule en plusieurs étapes :

- **Évaluation de départ**

Avant le début des leçons de conduite, une évaluation permet d'estimer votre niveau et le volume prévisionnel d'heures de formation.

- **Formation théorique**

La préparation au Code de la route est réalisée grâce à des cours, des entraînements et des corrections avec votre enseignant.

- **Formation pratique**

Les leçons de conduite suivent le programme national de formation.

Elles permettent d'acquérir progressivement les compétences nécessaires à une conduite sûre et autonome.

Votre progression est évaluée régulièrement par votre enseignant.

Lorsque le niveau requis est atteint, une présentation à l'examen pratique peut être proposée.

L'épreuve théorique générale

L'épreuve théorique générale (Code de la route) est obligatoire avant l'épreuve pratique. Elle comprend **40 questions**. Pour réussir, le candidat doit obtenir **au moins 35 bonnes réponses**.

En cas d'échec, une nouvelle présentation est possible.

Une pièce d'identité en cours de validité est obligatoire le jour de l'épreuve.

Le résultat obtenu est valable pendant **5 ans**, dans la limite du nombre de présentations autorisées par la réglementation en vigueur.

L'épreuve pratique

L'épreuve pratique est réalisée avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le candidat est accompagné par un enseignant de l'auto-école avec un véhicule à double commande.

Sa durée est d'environ **32 minutes**.

Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à conduire en toute sécurité.

Au cours de l'épreuve, le candidat devra notamment :

- circuler dans différentes situations de conduite ;
- suivre un itinéraire en autonomie ;
- réaliser une ou plusieurs manœuvres ;
- effectuer une vérification technique du véhicule ;
- répondre à une question portant sur la sécurité routière ;
- répondre à une question portant sur les premiers secours.

L'inspecteur évalue également :

- le respect du Code de la route ;
- l'observation de l'environnement ;
- l'anticipation des situations ;
- le partage de la route avec les autres usagers ;
- l'autonomie au volant.

Présentation à l'examen pratique

La présentation à l'examen est proposée lorsque :

- les conditions réglementaires sont remplies ;
- le niveau du candidat est jugé suffisant ;
- les compétences nécessaires à une conduite en sécurité sont acquises.

L'Auto-École de Figanières effectue les démarches d'inscription et accompagne le candidat le jour de l'épreuve.

Résultat de l'examen

L'évaluation repose sur une grille nationale.

Pour être admis, le candidat doit obtenir le nombre minimum de points requis et ne pas commettre de faute éliminatoire.

En cas de réussite, un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) est délivré. Il permet de conduire pendant **4 mois**, accompagné d'une pièce d'identité, dans l'attente de la fabrication du permis définitif.

Le jour de l'examen

Le candidat doit se présenter avec :

- une pièce d'identité en cours de validité ;
- ses lunettes ou lentilles correctrices lorsque leur port est obligatoire.

Après l'obtention du permis

Le permis délivré est un permis probatoire (demande à faire sur l'ants, ce n'est pas automatique)

Le conducteur dispose d'un capital initial de 6 points.

Ce capital augmente progressivement si aucune infraction entraînant un retrait de points n'est commise pendant la période probatoire.